

Expression écrite

Faculté de lire (déchiffrage et compréhension) et d'écrire (capacité de rédiger un message compréhensible et lisibilité de l'écriture).

Comprendre un texte, c'est décodé les mots et construire une représentation cohérente de ce qu'a voulu dire l'auteur. Il faut dissocier le fait de pouvoir lire un texte ou une phrase et comprendre sa signification. Ce n'est qu'à cette condition que l'on accède à l'écrit. Les mots abstraits, les expressions idiomatiques, le langage figuré, les mots complexes peuvent être lus mais pas nécessairement compris. L'accessibilité est dépendante de la manière dont le texte est rédigé. La faculté de lire n'implique pas nécessaire la faculté d'écrire.

Critères d'évaluation

- Ne lit pas, n'écrit pas, sauf son nom.
- Déchiffre quelques mots mais comprend difficilement ce qu'il lit, écrit quelques mots clés.
- Lit et écrit des phrases simples avec ou sans fautes.
- Lit, écrit et rédige quelques petites phrases simples pouvant composer un texte (avec ou sans faute).
- Lit, écrit, rédige normalement, sans trop de fautes.

À retenir

- Evitez le plus possible le recours à l'écrit, favorisez les illustrations.
- Respectez les règles du facile à lire et à comprendre lors de la rédaction des documents.
- Assurez-vous que les textes déchiffrés par les travailleurs sont correctement interprétés.
- Evitez les expressions idiomatiques (expressions imagées ou métaphoriques qui peuvent être prises « au pied de la lettre ») et les notions abstraites (intangibles), par exemple « la vérité », « la réflexion », « l'opinion »,...